

**TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2025
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL
1^{ère} CLASSE**

Le Président de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 ou L.5211-9,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 31.03.2010 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique,

ARRETE

Article 1er : L'agent ci-après désigné est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'Adjoint technique Principal 1^{ère} classe établi au titre de l'année 2025 :

Monsieur Anthony HUET

	Nombre de femme	Nombre d'homme
Promouvable	0	1
Inscrit	0	1

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis :

- Au Représentant de l'Etat
- Au Président du Centre de Gestion

Fait à Grandchamp des Fontaines, le 06/03/2025

Le Président

Par délégation

Le Vice-président

Dominique THIBAUD

